

Monsieur l'Orateur, puisque nous sommes de nouveau engagés dans un sérieux débat sur la peine de mort, voici que réapparaissent tous les experts. Car les experts en la matière sont plus nombreux que sur toute autre que je puisse imaginer, à l'exception peut-être de la situation économique. Leur opinion vaut ce qu'elle vaut et à bien y penser ils ne valent pas mieux qu'elle. Chose assez curieuse, la plupart sinon la totalité des experts sont abolitionnistes. Ce sont eux qui prétendent que nous avilissons la société quand nous enlevons la vie à un meurtrier brutal et sadique. Ce sont eux qui soutiennent que la peine capitale n'est pas et ne sera jamais un obstacle au meurtre délibéré. Ils avancent toutes sortes de données et de statistiques à l'appui de leurs arguments. Il suffit de mettre leurs statistiques à l'épreuve pour constater que leurs arguments ne se fondent pas sur de meilleures ou pires données que les miennes.

En réalité il n'existe pas de données auxquelles moi-même ou ces experts pouvons nous fier. Nous sommes laissés à nous-mêmes et je ne dispose pas plus de données pour appuyer ma position qu'en disposent les abolitionnistes eux-mêmes, à l'exception de l'augmentation sensible du nombre de meurtres que ceux d'entre nous qui favorisent le maintien de la peine capitale peuvent invoquer. Ces données correspondent à des faits.

Je pense avoir clairement défini ma position, monsieur l'Orateur. Je suis partisan de la peine de mort et je ne m'en excuse pas. Je répète qu'à partir des données et des preuves actuelles, ou plutôt en raison de leur absence, ma position est aussi valable que celle des experts. Je crois avoir également établi que je n'ai pas l'intention de jongler avec les chiffres pour fonder mon plaidoyer en faveur de la peine de mort.

Depuis bien des années fait rage au Canada une polémique entre partisans et adversaires de la peine de mort. En me documentant sur ce débat, j'ai remarqué qu'il existait une curieuse attitude au sein de notre société, appuyée par les arguments spécieux de travailleurs sociaux et autres bien pensants de tout acabit. Ce sont ceux-là qui s'alarment dès qu'une personne est accusée d'un crime grave, comme de voies de fait et surtout de meurtre brutal. Ils sont sur un pied de guerre avant que l'innocente victime n'ait été décentement enterrée et avant même que l'accusé ait subi son procès.

On nous dit d'abord qu'il ne faut pas blâmer l'accusé pour son crime; c'est la société que l'on doit blâmer et le prévenu n'est qu'une victime tout comme celle qui a été tuée. Bien que je n'aie pas l'intention de citer des chiffres pour appuyer mes convictions de partisan de la peine de mort, je vous dirai, monsieur l'Orateur, que les données prouvent que le meurtrier moyen obtient plus d'attention, de sympathie et d'aide que la victime elle-même ou sa famille. Ils sont nombreux aujourd'hui ceux qui sont prêts à voler au secours de quiconque est accusé de meurtre ou d'un autre crime violent.

Et l'on vient ensuite nous dire, s'il s'agit d'un crime réprimé par la peine capitale, que cette peine est barbare et inhumaine. Qu'à preuve, elle a été abolie en Grand-Bretagne, à Pago Pago, et que sais-je encore. Qu'elle est passée de mode, et que le seul châtement civilisé est le séjour prolongé en prison.

Que se passe-t-il quand un assassin trouvé coupable est condamné à une longue peine de prison? On vient encore nous dire que cela est inhumain. A la seule idée de voir un être humain mis en cage pour 10 ou 20 ou 30 ans, tous ces travailleurs sociaux sont dans les transes, et quelques ministres avec. Comment une société moderne, une société

Peine capitale

civilisée peut-elle être barbare au point de penser à mettre des hommes en cage comme s'ils étaient des bêtes de zoo demandent-ils? Et voilà donc les permissions de fin de semaine, les congés contrôlés et non contrôlés, les remises de peine pour bonne conduite, et, bien sûr, la liberté anticipée sur parole.

Et la malheureuse victime, monsieur l'Orateur? On se dépêche de la mettre en terre et de n'y plus penser. C'est à une autre victime qu'on pense, à cette pauvre victime que la société a poussée dans la mauvaise voie. Et tous de se précipiter pour défendre cette victime, pour empêcher qu'elle ne souffre. Quand je pense à l'indifférence avec laquelle on se débarrasse des victimes du crime pour se précipiter au secours du criminel, je cherche un coin tranquille où aller vomir. Mais je sens aussi la moutarde me monter au nez, monsieur l'Orateur.

Il faut avoir l'esprit bien faussé pour considérer comme les chiffres d'un livre de chasse les victimes de meurtres prémédités. Il faut avoir l'esprit drôlement fait pour trouver normal, et même nécessaire, que la société éprouve de la sympathie et de l'indulgence pour son ennemi, l'assassin. Avec toute la force dont je suis capable, je nie qu'on avilisse la société en prenant la vie d'un meurtrier reconnu coupable par les tribunaux. Je pense au contraire que c'est quand on refuse de faire le nécessaire pour protéger la vie et les biens des bons citoyens que nous législateurs, nous avilissons la société et nous nous avilissons nous-mêmes.

Les travailleurs sociaux et autres bonnes âmes ne risquent rien à prodiguer la sympathie et la compassion. S'il se commet de nouveaux crimes, si la société éprouve de nouveaux déboires quand leurs théories font long feu, tant pis; on remettra tout sur la planche à dessin. Ces spécialistes du comportement social se croient au-dessus des avanies du destin et de la censure. Ils estiment n'avoir de comptes à rendre à personne, et ils ont au moins deux champions sur les banquettes gouvernementales.

Je dis au ministre de la Justice et au solliciteur général qu'ils ne sont pas au service de ces cœurs mal accrochés, de ces travailleurs sociaux obnubilés par la recherche de la nouveauté, de ces autres bonnes âmes de tout acabit que nous comptons dans la société. Ils ne sont pas chargés d'assurer le bien-être ou le confort de ceux qui sont reconnus coupables de crimes violents. Ils sont responsables envers les millions de Canadiens qui respectent la loi, des gens qui doivent se demander en permanence si quelqu'un les appuie. J'exhorte vivement ces deux ministres à songer à démissionner s'ils sont incapables de prendre leurs responsabilités au sérieux à cause d'idées préconçues sur la peine de mort.

● (1610)

Malheureusement pour les deux ministres, ils ne peuvent s'offrir le luxe de plaisanter avec des expériences sociales novatrices. Ils ne peuvent s'offrir le luxe de montrer qu'ils peuvent être civilisés en relâchant de dangereux criminels dans les rues simplement pour voir s'ils commettront de nouveaux crimes, puis en les reprenant et en les chouchoutant encore une fois. Je ne suis pas partisan de la peine capitale parce que je veux voir l'État ôter la vie aux criminels, mais parce que j'ai vu échouer lamentablement à maintes reprises les tentatives stupides et aberrantes du gouvernement pour réformer le système carcéral.

Comme la grande majorité des Canadiens, j'en ai assez de ce système qui autorise, et même encourage, les éléments criminels de notre société à rançonner les citoyens respectueux des lois. J'ajouterai que je suis partisan de la peine de mort pour les mêmes raisons que les deux ministres